

HIGHWAYS ACT

Pursuant to section 13 of the *Highways Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1 That portion of the Old Alaska Highway (Plan 40862 CLSR) comprising approximately 0.35 hectares and located near kilometre 1453 of the Alaska Highway, which is described in Appendix A and outlined in bold on the map attached as Appendix B, is closed.

Dated at Whitehorse, Yukon, November 4, 2015.

Commissioner of Yukon

LOI SUR LA VOIRIE

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 13 de la *Loi sur la voirie*, décrète ce qui suit :

1 Est fermée la portion de l'Ancienne route de l'Alaska (plan 40862 AATC) constituée d'environ 0,35 hectare située près du kilomètre 1 453 de la route de l'Alaska, laquelle est décrite à l'appendice A et circonscrite en gras sur la carte jointe à titre d'appendice B.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 4 novembre 2015.

Commissaire du Yukon

APPENDIX A

APPENDICE A

In Yukon, lying within Quad 105D/14, that parcel of land located in the vicinity of Whitehorse, more particularly described as follows:

Au Yukon, située à l'intérieur du quadrilatère 105D/14 dans le secteur de la ville de Whitehorse, la parcelle de terre plus particulièrement décrite comme suit :

All bearings hereinafter mentioned are astronomic and are referred to the meridian through traverse station H1531, CLSR Plan 41839 in the Canada Lands Survey Records at Ottawa, a copy of which is filed in the Land Titles Office at Whitehorse as LTO Plan 22313;

Tous les relèvements ci-après sont astronomiques et calculés en référence au méridien traversant la station de cheminement H1531, plan 41839 AATC dans les Archives d'arpentage des terres du Canada à Ottawa, dont une copie a été déposée au Bureau des titres de biens-fonds, à Whitehorse, sous le numéro de plan 22313 BTBF;

Commencing at the southeasterly corner of Lot 1239, Quad 105 D/14, as shown on CLSR Plan 73826 in the Canada Lands Survey Records at Ottawa, a copy of which is filed in the Land Titles Office at Whitehorse as LTO Plan 91-70;

commençant dans le coin sud-est du lot 1239, quadrilatère 105 D/14, figurant sur le plan 73826 AATC aux Archives d'arpentage des terres du Canada à Ottawa, dont une copie a été déposée au Bureau des titres de biens-fonds, à Whitehorse, sous le numéro de plan 91-70 BTBF;

Thence along the southerly boundary of said Lot 1239, 262° 55' 00"± a distance of 154.56± metres, to the southwesterly corner of said Lot 1239;

de là, suivant la limite sud dudit lot 1239, dans une direction approximative de 262° 55' 00" et sur une distance d'environ 154,56 mètres, jusqu'au coin sud-ouest du lot 1239;

Thence 158° 01' 03"± a distance of 15.52± metres to a point;

de là, dans une direction approximative de 158° 01' 03" et sur une distance d'environ 15,52 mètres jusqu'à un point;

Thence 82° 55' 00"± a distance of 149.49± metres to a point;

de là, dans une direction approximative de 82° 55' 00" et sur une distance d'environ 149,49 mètres jusqu'à un point;

Thence 91° 11' 06"± a distance of 103.53± metres to the intersection with the southwesterly boundary of the Y.T. Highway No. 1 (Alaska Highway) right-of-way as shown on CLSR Plan 73720, a copy of which is filed in the Land Titles Office at Whitehorse as LTO Plan 91-62;

de là, dans une direction approximative de 91° 11' 06" et sur une distance d'environ 103,53 mètres jusqu'à l'intersection avec la limite sud-ouest de l'emprise de la route 1 du Yukon (route de l'Alaska) figurant sur le plan 73720 AATC, dont une copie a été déposée au Bureau des titres de biens-fonds, à Whitehorse, sous le numéro de plan 91-62 BTBF;

Thence 289° 16' 04"± a distance of 48.32± metres along the southwesterly boundary of Y.T. Highway No. 1 (Alaska Highway) right-of-way as shown on CLSR Plan 73720, a copy of which is filed in the Land Titles Office at Whitehorse as LTO Plan 91-62 to the intersection with the northerly boundary of the Old Alaska Highway as shown on CLSR Plan 40862, a copy of which is filed in the Land Titles Office at Whitehorse as LTO Plan 22317;

de là, dans une direction approximative de 289° 16' 04" et sur une distance d'environ 48,32 mètres suivant la limite sud-ouest de l'emprise de la route 1 du Yukon (route de l'Alaska) figurant sur le plan 73720 AATC, dont une copie a été déposée au Bureau des titres de biens-fonds, à Whitehorse, sous le numéro de plan 91-62 BTBF, jusqu'à l'intersection de la limite nord de l'Ancienne route de l'Alaska figurant sur le plan 40862 AATC, dont une copie a été déposée au Bureau des titres de biens-fonds, à Whitehorse, sous le numéro de plan 22317 BTBF;

Thence 271° 11' 06"± a distance of 58.69± metres along the northerly boundary of the Old Alaska Highway as shown

de là, dans une direction approximative de 271° 11' 06" et sur une distance d'environ 58,69 mètres suivant la limite

**O.I.C. 2015/228
HIGHWAYS ACT**

on CLSR Plan 40862, a copy of which is filed in the Land Titles Office at Whitehorse as LTO Plan 22317 to the point of commencement;

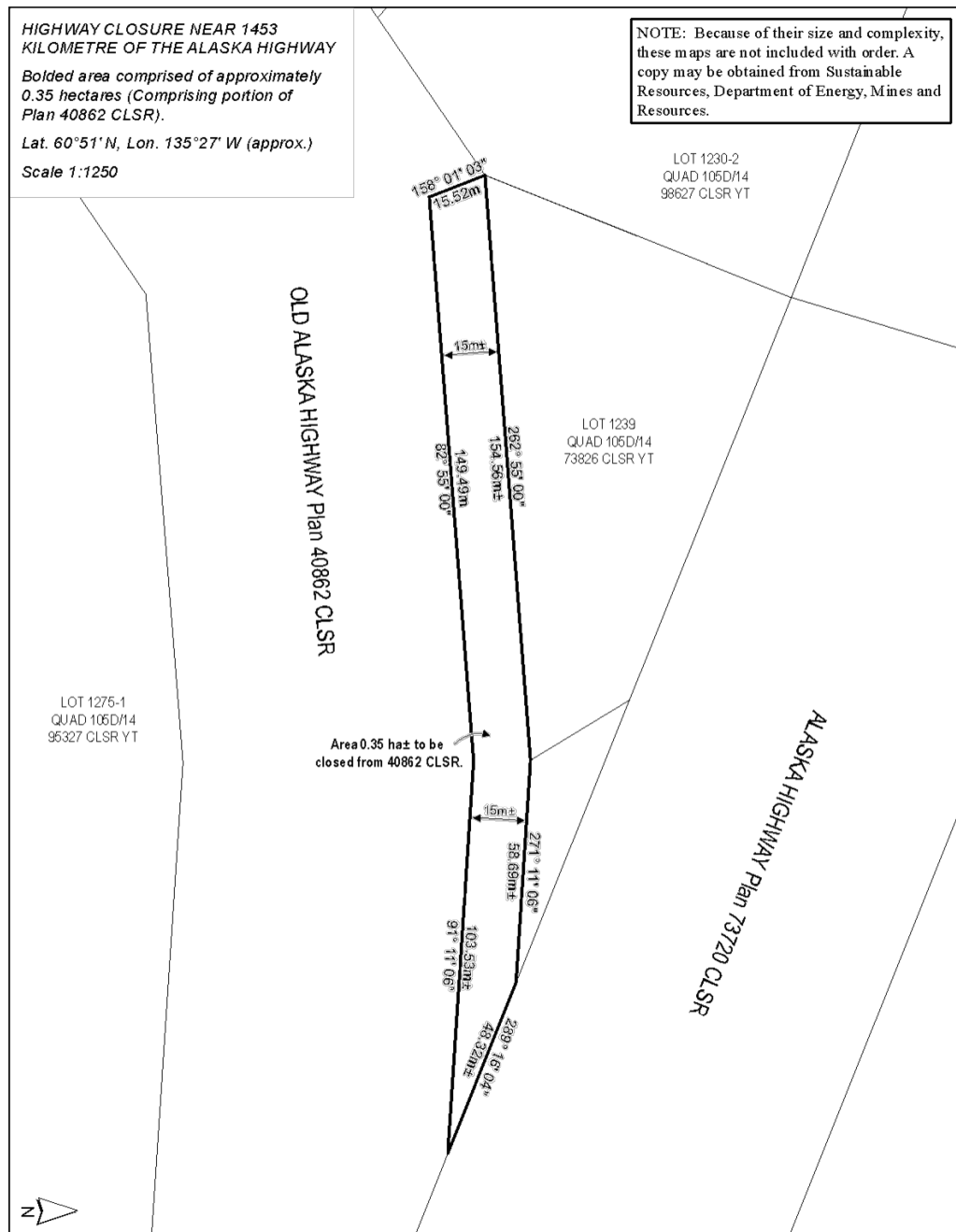
Said parcel containing approximately 0.35 hectares more or less.

**DÉCRET 2015/228
LOI SUR LA VOIRIE**

nord de l'Ancienne route de l'Alaska figurant sur le plan 40862 AATC, dont une copie a été déposée au Bureau des titres de biens-fonds, à Whitehorse, sous le numéro de plan 22317 BTBF, jusqu'au point de départ.

La superficie de ladite parcelle est d'environ 0,35 hectare.

APPENDIX B



APPENDICE B

